Ville de
Mont-Joli

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que le conseil de la Ville de Mont-Joli statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 16 août 2021 à 20h à l'Hôtel de Ville, sur une demande de dérogation mineure.

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

1. 1428, rue Émond

Le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure concernant la marge avant qui ne respecte pas la norme de 6 mètres énoncée au règlement de zonage afin de régulariser, car l'entrée avant ainsi que l'escalier menant à ladite entrée devraient être retirés.

L'effet de la dérogation si elle est accordée par le conseil permettrait de régularise la situation.

2. 1276, rue Julien-Bouchard

Le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de pouvoir réduire la marge arrière du garage à construire de 0 mètre et la marge latérale à 0,68 mètre au lieu de 1 mètre tel qu'indiqué à l'article 7.5 3 c) du règlement de zonage.

L'effet de la dérogation, si elle était accordée, permettrait l'implantation d'un garage avec une marge latérale et arrière moindre que la distance de 1 mètre prévue au règlement.

Donné à Mont-Joli, ce 12e jour de juillet 2021

Kathleen Bossé, tech. Juridique, *OMA*
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12 h et de 13h30 à 16h30 heures le12e jour du mois de juillet 2021 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

Kathleen Bossé, tech. Juridique, *OMA*
Greffière